

# PACK' RENTRÉE

Les services proposés par le Département

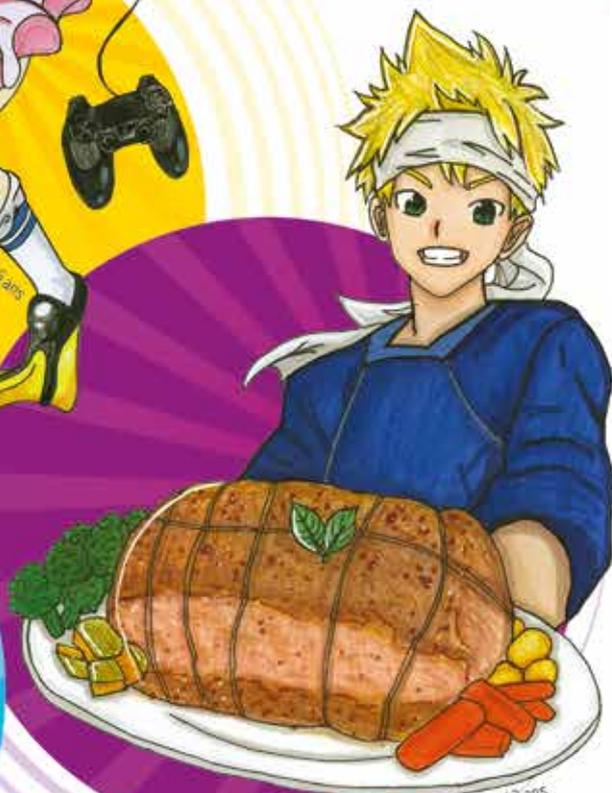
Année scolaire  
**2018/19**  
Collèges publics

PACK'  
LOISIRS

Avec les illustrations  
des lauréats du concours  
"dessine le  
Pack'Rentrée"



Manaline, 16 ans



Inès, 13 ans

PACK'  
RESTAU



Annaëlle, 15 ans

PACK'  
TRANSPORT



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

isère  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

# PACK' RENTRÉE



## Trois services en un pour les collégiens isérois

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part de la nouvelle édition du Pack'Rentrée 2018-2019.

Cette année, encore, le Département se mobilise pour redonner du pouvoir d'achat aux familles, avec la gratuité des transports scolaires pour tous (Pack'transport)<sup>(1)</sup>, ainsi que l'aide à la restauration scolaire (Pack'restau) pour les plus modestes.

Parce que nous avons la conviction que chaque jeune doit bénéficier d'un égal accès au sport et à la culture, le Pack'loisirs est renouvelé avec des offres toujours plus variées et adaptées aux envies de vos enfants.

Vous trouverez, dans cette brochure, toutes les modalités pratiques de ce Pack'Rentrée.

Je vous souhaite, à tous, une excellente rentrée !



Jean-Pierre Barbier  
Président du Département de l'Isère

<sup>(1)</sup> Pour avoir droit à la gratuité, le domicile et l'établissement scolaire de l'élève ne doivent pas être tous deux situés dans la même communauté de communes ou d'agglomération que : Grenoble Alpes Métropole, Vienne Condrieu Agglomération, Pays voironnais, Grésivaudan, CAPI.

Dans ces périmètres, les transports scolaires relèvent des autorités organisatrices de transports urbains correspondantes.

<b>PACK'LOISIRS :</b>	➔	P. 4	
le ticket gagnant !			
<b>PACK'RESTAU :</b>	➔	P. 8	
49 à 65 % de réduction sur l'addition !			
<b>PACK'TRANSPORT</b>	➔	P. 12	
En route pour l'aventure !			
		P. 13	
		P. 14	
		P. 16	
		P. 18	
		P. 20	
		P. 21	
		P. 22	
		P. 23	
		P. 24	
		P. 24	
		P. 25	
<b>PACK' RENTRÉE :</b>			
Contacts	➔	P. 26	
Formulaire d'inscription		P. 27	

Prêt pour la rentrée...

## AVANT LES VACANCES !

Avec ce pack de services « trois en un » - transports, restauration, loisirs -, le Département allège le coût de la rentrée... et facilite les démarches des familles : inscriptions en ligne **avant le 15 juillet**, ou par courrier **avant le 5 juillet** en renvoyant un formulaire unique (voir page 27).

**340 €** : c'est la dépense moyenne par enfant à chaque rentrée, notamment en fournitures scolaires.

Ajoutez les frais de transport, de demi-pension, l'achat et l'entretien du matériel sportif, quelques loisirs - cinéma, sport, lecture...

Si l'école est gratuite, elle représente néanmoins un coût non négligeable pour les familles.

Pour alléger ces dépenses et donner à tous les mêmes chances de réussite, le Département propose des aides et des réductions via le Pack'Rentrée.

Transports, restauration scolaire, loisirs : découvrez au fil de ces pages tous les services et avantages proposés par le Département.

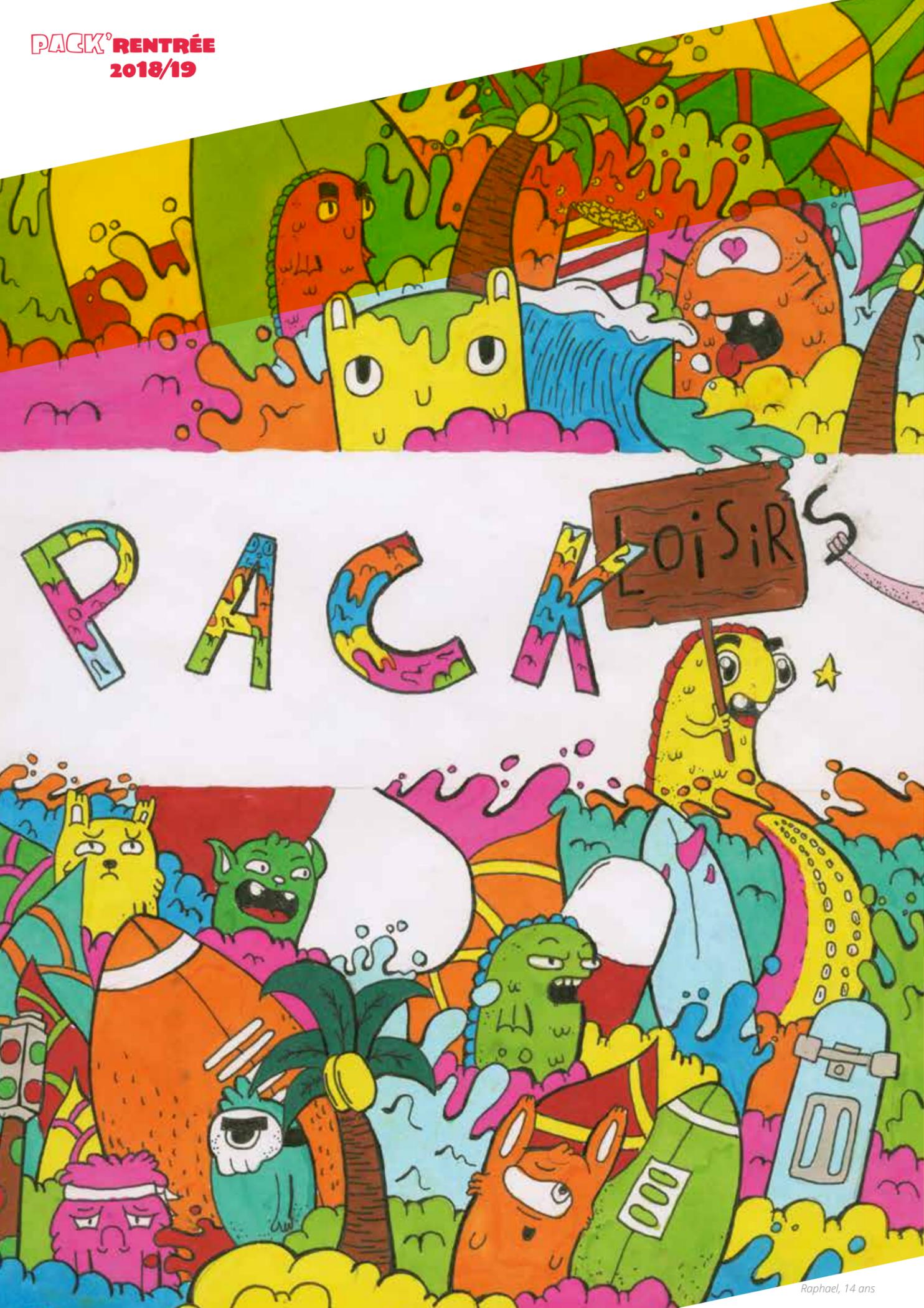
## TÉMOIGNAGE

**Stéphanie Gouvard**, maman de Julia (en 5<sup>e</sup> au collège de Vinay)  
« C'est vraiment pratique de pouvoir tout faire en même temps : demander une aide pour la cantine, commander un titre de transport et le Pack'loisirs. On s'y prend dès le mois de juin sur Internet et en quelques clics, c'est fait ! »

➔ Pour connaître plus précisément vos droits, rendez-vous sans attendre sur le site [www.isere.fr](http://www.isere.fr) (rubrique Pack'Rentrée),

➔ Par téléphone (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 au 04 76 00 36 36) ou par courriel ([polepackrentree@isere.fr](mailto:polepackrentree@isere.fr)).





Raphael, 14 ans

# PACK<sup>o</sup> LOISIRS :

## Le ticket gagnant !



Pour 8 € d'achat, bénéficiez de 56 € de réductions proposées par le Département auprès des 2 800 partenaires\* isérois.

La vie en dehors du collège, ce n'est pas seulement derrière l'écran ! Avec les 7 Pass de ce Pack'loisirs, votre enfant peut sortir au cinéma, découvrir un spectacle vivant avec des comédiens et des musiciens sur scène, assister à une compétition sportive, tester une activité culturelle ou sportive, s'offrir un livre ou un DVD, prendre un forfait de ski et même, louer ou entretenir son matériel sportif (raquette ou autre)... à moindre coût.

Votre enfant pratique une activité périscolaire annuelle (foot, danse...) ? En utilisant le Pass'sport ou le Pass'culture pour son adhésion, l'achat du Pack'loisirs est immédiatement rentabilisé !

Le **PACK<sup>o</sup> LOISIRS** est proposé :

- à tous les collégiens isérois (établissements publics et privés),
- aux élèves de 10 à 15 ans inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée,
- aux élèves habitant en Isère et scolarisés hors département,
- aux isérois suivant une formation à distance.

L'an dernier, ils ont été près de 30 000 à profiter des réductions pour un accès facilité à la culture et au sport.

### PAROLES DE COLLEGIENS



**Constant**, en classe de 5<sup>e</sup> au collège du Rondeau à Corenc  
« L'an dernier, j'ai utilisé mon Pack'loisirs pour faire du judo et pour m'inscrire à la bibliothèque. Cette année, je pense aussi aller au ski et utiliser mon Pass'matos. C'est facile et pratique ! »

**Julia**, en classe de 5<sup>e</sup> au collège de Vinay  
« Avec mon Pack'loisirs, je me suis inscrite à une activité théâtre, j'ai acheté des livres ... On utilise tous les Pass ! »



# PACK' LOISIRS : mode d'emploi

**Le Pack'loisirs contient 7 coupons permettant de bénéficier de réductions :**

## 1 PASS'SPORT (réduction de 15 €)



pour une inscription annuelle à une activité sportive (association, structure communale ou intercommunale).

• **Exemple :** je m'inscris auprès de mon club sportif, je lui donne le Pass'sport et je déduis 15 € sur le montant de ma cotisation annuelle ou ma licence.

**Permis de pêche :** le Pass'sport permet également d'obtenir une réduction de 15 € sur l'achat du permis de pêche. Pour cela, adresser le Pass'sport, la photocopie du permis et une enveloppe timbrée à vos nom et adresse, à : Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère - Fond Besset - 301 rue de l'Eau Vive, 38 210 Saint-Quentin-sur-Isère. Un chèque de 15 € vous sera retourné.

## 1 PASS' CULTURE (réduction de 15 €)



pour l'inscription à une activité culturelle annuelle (école de musique, bibliothèque, théâtre... en association,

structure communale ou intercommunale).

• **Exemple :** je m'inscris auprès de mon association culturelle, je lui donne le Pass'culture et je déduis 15 € sur le montant de ma cotisation annuelle.

## 1 PASS' MATOS (réduction de 10 €)



pour une location ou un entretien de matériel sportif (skis, raquettes, vélo...).

• **Exemple :** je loue mon équipement de ski 20 € auprès du partenaire. Je lui donne mon Pass'matos et je rajoute 10 €.

## 2 PASS'SPORT DÉCOUVERTE



cumulables auprès d'un même partenaire (deux réductions de 4 € chacune) pour :

- un forfait de ski dans une station iséroise,
- une manifestation sportive (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité sportive (entrée en piscine, base de loisirs, location de terrain de tennis, séance d'équitation, bowling, accrobranche ...),
- un stage sportif.

• **Exemple :** j'achète 1 forfait de ski à 15 € auprès du partenaire. Je lui donne :  
1 Pass'sport découverte et je rajoute 11 €  
ou  
2 Pass'sport découverte et je rajoute 7 €

## 2 PASS' CULTURE DÉCOUVERTE



cumulables auprès d'un même partenaire (deux réductions de 4 € chacune) pour :

- un livre, DVD, CD,
- une place de cinéma,
- une manifestation culturelle (entrée ou frais d'inscription),
- une découverte d'activité culturelle (séance de dessin, théâtre...),
- une entrée dans un musée du département ou l'achat d'un article en boutique de musée départemental,
- un stage culturel.

• **Exemple :** j'achète 1 livre ou 1 place de cinéma à 10 € auprès du partenaire. Je lui donne :  
1 Pass'culture découverte et je rajoute 6 €  
ou  
2 Pass'culture découverte et je rajoute 2 €.

# Commander son PACK' LOISIRS :

Le Pack'loisirs peut être commandé jusqu'au **31 octobre 2018** (date limite d'achat), à raison d'une commande par enfant et par année scolaire.

Il sera distribué **directement dans l'établissement scolaire** (à partir de la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre pour toute commande effectuée avant le 15 juillet).

En cas de garde partagée, seul un des parents peut faire une demande.

### LA DATE DE RÉCEPTION DU PACK'LOISIRS DÉPEND DE LA DATE DE COMMANDE

DATE DE COMMANDE du PACK' LOISIRS	DATE DE RÉCEPTION du PACK' LOISIRS
<b>Avant le 5 juillet</b> (demande par courrier) <b>Avant le 15 juillet</b> (demande en ligne)	2 <sup>e</sup> quinzaine de septembre
<b>Du 16 juillet au 15 septembre</b>	1 <sup>re</sup> quinzaine d'octobre
<b>Du 16 septembre au 31 octobre</b> (date limite de commande)	3 semaines après réception de la demande

Pour toute commande effectuée après le 5 juillet (par courrier) ou le 15 juillet (par internet), les délais de réception du Pack'loisirs pour la rentrée scolaire ne sont plus garantis.

**Il est utilisable jusqu'au 30 septembre 2019.**

**Faites votre demande sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) rubrique Pack'loisirs, ou renvoyez le formulaire (p.27) accompagné du chèque de 8 € (à l'ordre de « Régie Pack'loisirs »).**

**Le règlement du Pack'loisirs est consultable sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)**





Inès, 13 ans



Nélia, 14 ans

# PACK' RESTAU :

## 49 à 65 % de réduction sur l'addition !

Chaque jour, 37 000 collégiens déjeunent dans un restaurant scolaire du Département. **Afin que le prix du repas dans les restaurants des collèges ne soit pas un frein à leur fréquentation**, le repas est facturé 3,85 € aux parents alors que son prix de revient est de 7,10 € pour le Département qui prend à sa charge la moitié du prix du repas. **En souscrivant au Pack'restau, les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire.**

### Qui a droit au **PACK' RESTAU** ?

Tous les enfants inscrits à un forfait de demi-pension dans un collège ou internat public en Isère dont la famille bénéficie d'un quotient familial inférieur ou égal à 1000\* (jusqu'à 76,60€ de réduction par trimestre\*).

\*détail des montants disponible sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) rubrique Pack'restau

### **PACK' RESTAU** : Comment faire votre demande ?

Rendez-vous sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique Pack'Rentrée ou renvoyez le formulaire (p. 27) accompagné des pièces justificatives demandées.

Une seule demande est acceptée par an et par enfant (en cas de garde partagée, un seul parent peut faire la demande).

Cette aide peut être sollicitée en cours d'année scolaire mais son attribution n'est pas rétroactive.

### Comment marche le **PACK' RESTAU** ?

Le dossier est vérifié par les services du Pack'Rentrée et par la Caisse d'allocations familiales (CAF) Isère.

#### **⚠ Ces vérifications nécessitent un délai de traitement.**

Si la demande est acceptée, le montant de l'aide est calculé selon le quotient familial et le forfait d'inscription à la demi-pension\*. Il sera déduit automatiquement de la facture trimestrielle des repas. Vous serez informé par courrier ou par courriel.

\*forfait d'inscription à la demi-pension = nombre de jour(s)/semaine où l'enfant déjeune au restaurant scolaire

L'ATTRIBUTION DE L'AIDE SUR 1,2 OU 3 TRIMESTRES DÉPEND DE LA DATE D'ACCEPTATION DU DOSSIER PAR LES SERVICES DU PACK' RENTRÉE ET PAR LA CAF ISÈRE	
DEMANDE ACCEPTÉE AVANT LE	ATTRIBUTION DE L'AIDE
4 octobre 2018	▶▶ Trimestres 1, 2, 3
14 janvier 2019	▶▶ Trimestres 2, 3
29 mars 2019	▶▶ Trimestre 3

Pour que votre enfant bénéficie de l'aide dès la rentrée scolaire, et sur les 3 trimestres, faites votre demande avant le 5 juillet (par courrier) ou avant le 15 juillet (par internet), même si vous ne connaissez pas son forfait de demi-pension.

Rendez-vous sur le site [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique Pack'restau, pour consulter les montants des aides et le règlement de l'aide à la restauration scolaire.



# PACK' RESTAU :

## Des collégiens bien dans leur assiette !

En Isère, on ne dit plus cantine mais « restaurant scolaire » :  
**en cuisine, c'est le chef qui mitonne des grands plats maison.**



### INTERVIEW

Bérengère Cheze, diététicienne au Département



#### En tant que diététicienne, c'est vous qui élaborez le menu ?

Pas du tout ! Chaque chef cuisinier décide de ce qu'il va proposer au menu, il choisit ses recettes. Bien sûr, il doit privilégier les produits frais, et bio/locaux. Beaucoup de plats sont faits maison : la purée, les lasagnes, la béchamel ...

#### Alors, quel est votre rôle ?

Je veille à ce que les menus soient bien équilibrés (avec un féculent, des fruits et légumes, des protéines, des laitages...), non seulement sur un repas mais sur la semaine. Je dois aussi m'assurer qu'ils soient suffisamment attrayants pour les jeunes : car pour bien manger et bien travailler, il faut se faire plaisir !

J'interviens également sur la mise en adéquation des menus de nos cuisines et l'offre de nos agriculteurs isérois.

#### Certains restaurants des collèges sont desservis par des cuisines mutualisées qui préparent les repas en amont pour les établissements de leur secteur. C'est toujours fait maison ?

Oui, simplement, les plats sont cuisinés en quantité plus importante avec du matériel adapté. Il n'y a aucune différence sur le plan nutritionnel ni gustatif.

#### Comment savoir ce que nos enfants ont mangé à midi ?

Tous les menus de la semaine sont consultables sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège : c'est pratique pour équilibrer les repas sur la journée !



Maëva, 14 ans

Les enfants l'adorent : le brownies maison à la crème anglaise

### La recette de Stéphane Dupard, chef de la cuisine mutualisée d'Échirolles

#### INGRÉDIENTS POUR 2500 CONVIVES

26,5 kg de beurre doux  
8,75 kg de cerneaux de noix bio de Grenoble  
31,2 kg de chocolat à 43 %  
13 litres de crème liquide à 30 %  
14,25 kg de farine de type 45  
160 gr de levure chimique  
28 kg d'œufs entiers  
11,7 kg de sucre semoule



#### PRÉPARATION

Faire fondre le beurre avec la crème. Ajouter le chocolat et le faire fondre avec. Ajouter la farine, la levure chimique et le sucre. Incorporer les œufs puis les noix.  
Déposer 85 gr de cerneaux par barquette puis napper avec 1,2 kg d'appareil.

**ENFOURNER** à 130° pendant 35 min

### PAROLES DE COLLEGIEN



Léopoldine, en 5<sup>e</sup> au collège Champollion, à Grenoble  
« Au self, je préfère les légumes - surtout les haricots verts et les épinards - à la viande. J'aime aussi les desserts et notamment le gâteau au chocolat. Le personnel est accueillant et aimable. »

Nélia, 14 ans





# PACK' TRANSPORT :

## en route pour l'aventure !

**Le Département est chargé par la Région d'organiser les transports scolaires pour :**

▶ **tous les enfants domiciliés en Isère**  
Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.

**ET**

▶ **scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de la primaire au lycée**  
Primaire (écoles maternelles et élémentaires), collèges, MFR (Maison Familiale et Rurale) et lycées (hors post-bac, y compris agricoles).

**SAUF** s'ils résident et étudient au sein d'une communauté de communes iséroise dotée de son propre réseau de transports parmi les 5 suivantes : La Métro, Le Grésivaudan, La CAPI, Le Pays Voironnais ou Vienne Condrieu Agglomération.

→ voir coordonnées pages suivantes

### PACK' TRANSPORT mode d'emploi

**Pour savoir si vous devez adresser votre demande de transport scolaire au Département ou à votre communauté de communes,** consultez les pages 14 et 15.

**1 ▶ Si le transport de votre enfant relève du Département,** il pourra bénéficier de **la gratuité\***. Pour cela, il doit **obligatoirement** s'inscrire au Pack'transport.

Les démarches doivent être renouvelées **chaque année, avant le 15 juillet** sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) ou avant le 5 juillet via le formulaire papier (p. 27).

⚠ Avant de faire votre demande, **identifiez le réseau** de transport utilisé par votre enfant !

+

Pour que votre demande soit traitée à temps pour la rentrée scolaire, **vérifiez que votre dossier comporte bien toutes les pièces** demandées.

**2 ▶ Si le domicile et l'établissement de votre enfant se situent dans la même communauté de communes** parmi les 5 suivantes (La Métro, Le Grésivaudan, La CAPI, Le Pays Voironnais ou Vienne-Condrieu agglomération) : **vous devez faire la demande de titre de transport auprès de votre communauté de communes.**

→ voir coordonnées pages suivantes

\*Sous réserve d'éligibilité



# PACK' TRANSPORT

## À QUI FAIRE MA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE\* ?

**Étape 1.** Je repère dans le tableau ci-dessous, la couleur associée à la commune du domicile de mon enfant et celle de son établissement scolaire.

### Exemple

Commune du domicile de l'enfant :

St-Pierre-de-Chartreuse : ■

Commune de l'établissement scolaire de l'enfant :

Grenoble : ■

### Pour mon enfant

Commune du domicile de l'enfant :

couleur : .....

Commune de l'établissement scolaire de l'enfant :

couleur : .....

### Étape 2.

- SI UNE DES DEUX COULEURS EST JAUNE
- SI LES 2 COULEURS SONT JAUNES
- SI LES 2 COULEURS SONT DIFFÉRENTES ET SANS JAUNE



Je fais ma demande **PACK' TRANSPORT** auprès du Pack'Rentrée du Département.



Je fais ma demande auprès de la communauté de communes ou d'agglomération correspondant à la couleur

- SI LES 2 COULEURS SONT LES MÊMES ET NE COMPORTENT PAS DE JAUNE

\*Si l'établissement de votre enfant est situé **hors Isère**, et que vous ne connaissez pas le réseau emprunté, contactez Allo **Transisère** 0820 08 38 38 (0,12 €/minute).

## Liste des communes

Abrets en Dauphiné	Beaufort	Châlons	Chevrières	Crachier	Four
Adrets (Les)	Beauvoir-de-Marc	Chamagnieu	Cheylas (Le)	Cras	Frenoy-d'Oisans (Le)
Agnin	Beauvoir-en-Royans	Champagnier	Cheyssieu	Crémieu	Frette (La)
Albenc (L)	Bellegarde-Poussieu	Champier	Chèzeneuve	Crêts en Belledonne	Frogès
Allemond	Belmont	Champ-près-Frogès	Chichilianne	Creys-Mépieu	Frontonas
Allevard	Bernin	Champ-sur-Drac	Chimilin	Crolles	Garde-en-Oisans (La)
Ambel	Besse-en-Oisans	Chamrousse	Chirens	Culin	Gières
Anjou	Bessins	Chanas	Cholonge	Deux Alpes (Les)	Gillonnay
Annoisin-Chatelans	Bévenais	Chantelouve	Chonas-l'Amballan	Diémoz	Goncelin
Anthon	Billieu	Chantesse	Choranche	Dizimieu	Grand-Lemps (Le)
Aoste	Biol	Chapareillan	Chozeau	Doissin	Graniou
Apprieu	Biviers	Chapelle-de-la-Tour	Chuzelles	Dolomieu	Grenay
Arandon-Passins	Bizonnes	Chapelle-de-Surieu	Claix	Domarin	Grenoble
Artas	Blandin	Chapelle-du-Bard (La)	Clavans-en-Haut-Oisans	Domène	Gresse-en-Vercors
Arzay	Bonnefamille	Charancieu	Cielles	Échirrolles	Gua (Le)
Assieu	Bossieu	Charantonay	Clonas-sur-Varèze	Eclouse / Badinières	Herbays
Auberives-en-Royans	Bouchage (Le)	Charavines	Cognet	Engins	Heyrieux
Auberives-sur-Varèze	Bougé-Chambalud	Charette	Cognin-les-Gorges	Entraigues	Hières-sur-Amby
Auris-en-Oisans	Bourg-d'Oisans (Le)	Charnècles	Colombe	Entre-deux-Guiers	Huez-en-Oisans
Autrans-Méaudre en Vercors	Bourgoin-Jallieu	Charviu-Chavagneux	Combe-de-Lancey (La)	Éparres (Les)	Hurtières
Avenièrres	Bouvesse-Quirieu	Chasselay	Commelle	Estrablin	Isle-d'Abeau (L')
Veyrins-Thuellin (Les)	Brangues	Chasse-sur-Rhône	Corbelin	Eybens	Izeaux
Avignonet	Bressieux	Chassignieu	Corenc	Eydoche	Izeron
Balbins	Bresson	Château-Bernard	Cornillon-en-Trièves	Eyzin-Pinet	Janneyrias
Balme-les-Grottes (La)	Brézins	Châteauvilain	Corps	Faramans	Jarcieu
Barraux	Brié-et-Angonnes	Châtelus	Correçon-en-Vercors	Faverge-de-la-Tour	Jardin
Bâtie-Montgascon (La)	Brion	Châtel-en-Trièves	Côte-St-André (La)	Ferrière (La)	Jarrie
Beaucroissant	Buisse (La)	Châtenay	Côtes-d'Arey (Les)	Flachère (La)	Laffrey
Beaufin	Buissière (La)	Châtonnay	Côtes-de-Corps (Les)	Flachères	Lalley
Beaufort	Burcin	Chatte	Coublevie	Fontaine	Lans-en-Vercors
Beaulieu	Cessieu	Chavanoz	Cour-et-Buis	Fontanil-Cornillon	Laval
	Châbons	Chéliu	Courtenay	Forteresse (La)	Lavaldens

Lavars	Murinai	Revel	St-Albin-de-Vaulserre	St-Marcel-Bel-Accueil	Tour-du-Pin (La)
Lentil	Nantes-en-Ratier	Revel-Tourdan	St-Andéol	St-Marcellin	Touvet (Le)
Leyrieu	Nantoin	Reventin-Vaugris	St-André-en-Royans	St-Martin-de-Clelles	Tramolé
Lieudieu	Nivolas-Vermelle	Rives	St-André-le-Gaz	St-Martin-de-la-Cluze	Treffort
Livet-et-Gavet	Notre-Dame-de-Commiers	Rivière (La)	St-Antoine-l'Abbaye	St-Martin-de-Vaulserre	Tréminis
Longechenal	Notre-Dame-de-l'Osier	Roche	St-Appolinard	St-Martin-d'Hères	Trept
Lumbin	Notre-Dame-de-Mésage	Roches-de-Condrieu (Les)	St-Arey	St-Martin-d'Uriage	Tronche (La)
Luzinay	Notre-Dame-de-Vaulx	Rochetoirin	St-Aupre	St-Martin-le-Vinoux	Tullins
Malleval-en-Vercors	Noyarey	Roissard	St-Barthélemy	St-Maurice-en-Trièves	Valbonnais
Marcieu	Optevoz	Romagnieu	St-Barthélemy-de-Séchillienne	St-Maurice-l'Exil	Valencin
Marcilloles	Oris-en-Rattier	Roussillon	St-Baudille-de-la-Tour	St-Maximin	Valencogne
Marcollin	Ornacieux	Royon	St-Baudille-et-Pipet	St-Michel-de-St-Geoirs	Valette (La)
Marnans	Ornon	Roybon	St-Bernard-du-Touvet	St-Michel-en-Beaumont	Valjouffrey
Massieu	Oulles	Ruy-Montceau	St-Blaise-du-Buis	St-Michel-les-Portes	Varacieux
Maubec	Oyeu	Sablons	St-Bonnet-de-Chavagne	St-Mury-Monteymond	Varcès-Allières-et-Risset
Mayres-Savel	Oytier-St-Oblas	Salagnon	St-Bueil	St-Nazaire-les-Eymes	Vasselin
Mens	Oz-en-Oisans	Salaise-sur-Sanne	St-Cassien	St-Nicolas-de-Macherin	Vatlieu
Merlas	Pact	Salette-Fallavaux (La)	St-Chef	St-Nizier-du-Moucherotte	Vaujany
Meylan	Pajay	Salle-en-Beaumont (La)	St-Christophe-en-Oisans	St-Ondras	Vaulnaveys-le-Bas
Meyrié	Panissage	Sappey-en-Chartreuse (Le)	St-Christophe-sur-Guiers	St-Pancrasse	Vaulnaveys-le-Haut
Meyrieu-les-Étangs	Panossas	Sardieu	St-Clair-de-la-Tour	St-Paul-de-Varces	Vaulx-Milieu
Meyssiez	Parmilieu	Sassenage	St-Clair-du-Rhône	St-Paul-d'Izeaux	Velanne
Miribel-Lanchâtre	Passage (Le)	Satolas-et-Bonce	St-Clair-sur-Galure	St-Paul-lès-Monestier	Vénérieu
Miribel-les-Échelles	Péage-de-Roussillon	Savas-Mépin	St-Didier-de-Bizonnes	St-Pierre-de-Bressieux	Venon
Mizoën	Pellafol	Séchillienne	St-Didier-de-la-Tour	St-Pierre-de-Chartreuse	Verna
Moidieu-Détourbe	Penol	Semons	St-Égrève	St-Pierre-de-Chérennes	Vernioz
Moirans	Percy (Le)	Septème	St-Étienne-de-Crossey	St-Pierre-de-Méaroz	Verpillière (La)
Moissieu-sur-Dolon	Périer (Le)	Sérézim-de-la-Tour	St-Étienne-de-St-Geoirs	St-Pierre-de-Mésage	Versoud (Le)
Monestier-d'Ambel	Pierre (La)	Sermérieu	St-Étienne-de-St-Geoirs	St-Pierre-d'Entremont	Vertrieu
Monestier-de-Clermont	Pierre-Châtel	Serpaize	St-Geoire-en-Valdaine	St-Prim	Veurey-Voroize
Monestier-du-Percy	Pinsot	Serre-Nerpol	St-Geoirs	St-Quentin-Fallavier	Veyssilieu
Monsteroux-Milieu	Pisieu	Seyssinet-Pariset	St-Georges-de-Commiers	St-Quentin-sur-Isère	Vézéronce-Curtin
Montagne	Plan	Seyssins	St-Georges-d'Espéranche	St-Romain-de-Jallionas	Vienne
Montagnieu	Poisat	Seyssuel	St-Gervais	St-Romain-de-Surieu	Vif
Montalieu-Vercieu	Poliénas	Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	St-Guillaume	St-Romans	Vignieu
Montaud	Pommier-de-Beaufort	Siévoz	St-Hilaire-du-Touvet	St-Sauveur	Villages-du-lac-de-Paladru
Montbonnot-St-Martin	Ponsonnas	Sillans	St-Hilaire-de-Brens	St-Savin	Villard-Bonnot
Montcarra	Pontcharra	Sinard	St-Hilaire-de-la-Côte	St-Siméon-de-Bressieux	Villard-de-Lans
Montchaboud	Pont-de-Beauvoisin	Soleymieu	St-Hilaire-du-Rosier	St-Sorlin-de-Morestel	Villard-Notre-Dame
Monteynard	Pont-de-Chéruy	Sône (La)	St-Honoré	St-Sorlin-de-Vienne	Villard-Reculas
Montfalcon	Pont-de-Claix (Le)	Sonnay	St-Ismier	St-Sulpice-des-Rivoires	Villard-Reymond
Montferrat	Pont-en-Royans	Sousville	St-Jean-d'Avelanne	St-Théoffrey	Villard-St-Christophe
Montrevel	Pont-Évêque	Ste-Agnès	St-Jean-de-Bournay	St-Vérand	Villefontaine
Mont-St-Martin	Porcieu-Amblagnieu	Ste-Anne-sur-Gervonde	St-Jean-de-Moirans	St-Victor-de-Cessieu	Villemoirieu
Montseveroux	Prébois	Ste-Blandine	St-Jean-de-Soudain	St-Victor-de-Morestel	Villeneuve-de-Marc
Moras	Presles	Ste-Luce-en-Beaumont	St-Jean-de-Vaulx	St-Vincent-de-Mercuze	Ville-sous-Anjou
Morestel	Pressins	St-Jean-de-Hérans	St-Jean-le-Vieux	Succieu	Villette-d'Anthon
Morette	Primarette	St-Joseph-de-Rivière	St-Julien-de-l'Hermis	Sure-en-Chartreuse (La)	Villette-de-Vienne
Morte (La)	Proveysieux	Tèche	St-Just-Chaleyssin	Susville	Vinay
Motte-d'Aveillans (La)	Prunières	Tencin	St-Just-de-Claix	Tâche	Virieu-sur-Bourbre
Motte-St-Martin (La)	Quaix-en-Chartreuse	Terrasse (La)	St-Lattier	Tignieu-Jamezieu	Viriville
Mottier	Quet-en-Beaumont	Theys	St-Laurent-du-Pont	Torcheleton	Vizille
Moutaret (Le)	Quincieu	Thodure	St-Laurent-en-Beaumont		Voiron
Mure (La)	Réaumont	Tignieu-Jamezieu			Voissant
Murette (La)	Renage	Trept			Voreppe
Murianette	Rencurel	Tramolé			Vourey

Département de l'Isère - Réseau de transport du Département de l'Isère **Transisère**

### COORDONNÉES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION ET TRANSPORTS CORRESPONDANTS

Vienne Condrieu Agglomération  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)  
 transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr  
 •Tél : 04 74 78 32 10 • Réseau L'Va

Grenoble - Alpes Métropole (La Métro) - SMTC  
[www.tag.fr](http://www.tag.fr) • Allô Tag : 04 38 70 38 70  
 • Réseau TAG

Communauté de communes du Grésivaudan (C.C.P.G.)  
[www.tougo.fr](http://www.tougo.fr) • Tél 0800 941 103 (appel gratuit)  
 • Réseau TouGo

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais  
[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)  
 transport@paysvoironnais.com - Tél. 04 76 05 03 47 (agence Mobilité)  
 • Réseau Le Pays Voironnais

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)  
[www.rubantransport.com](http://www.rubantransport.com) • Tél 04 74 28 04 99  
 • Réseau Ruban

ÉLÈVES EXTERNES OU DEMI-PENSIONNAIRES\*  
\*Les internes peuvent également choisir de bénéficier d'un titre Transisère à la place d'une bourse (voir p.25).



## SI VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TRANSISÈRE

**C'est le réseau de transport de la Région en Isère : avec ses 1 000 cars jaune et bleu et ses 80 lignes qui sillonnent tout le territoire, c'est l'un des plus denses de France !**

Depuis septembre 2015, tous les élèves qui circulent sur le réseau *Transisère* peuvent bénéficier d'un **abonnement gratuit\***, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, week-end et vacances scolaires compris, sur les zones incluses dans leur **trajet scolaire** (domicile - établissement).  
→ voir carte des zones p.18-19

Pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et à la **sécurité** des élèves, votre enfant doit **obligatoirement** être muni d'un titre de transport valide, même si celui-ci est gratuit\*.

\*Sous réserve d'éligibilité

### Une carte + un titre : mode d'emploi

Pour pouvoir voyager, les élèves doivent **obligatoirement** disposer d'une carte OÙRA! nominative chargée d'un **titre de transport valide**.

Cette carte doit être **validée à chaque montée à bord** du car.

La carte OÙRA! est un **support** valable 5 ans et doit être **conservée**. Elle est délivrée gratuitement lors de la première demande de Pack'transport *Transisère*.

Votre enfant n'a jamais eu de **carte OÙRA! nominative** ? Demandez-la lors de votre inscription. Elle vous sera envoyée à domicile.



Dayana, 15 ans

## VOS DÉMARCHES

**1** ▶ **Inscrivez-vous** auprès du Pack'Rentrée **chaque année** : en ligne **avant le 15 juillet** ou par courrier **avant le 5 juillet** (en utilisant le formulaire p.27) **pour que votre enfant dispose de son titre à la rentrée scolaire.**

**2** ▶ **Activez le titre** chargé à distance par le Département : **votre enfant doit valider sa carte OÙRA!** à bord du car *Transisère* emprunté **dès la rentrée scolaire et au plus tard le 31 décembre 2018.**

⚠ **Sans cette action, le titre délivré ne sera plus valide et votre enfant sera en infraction sur le réseau.**

Par mesure de sécurité, **les enfants de moins de trois ans** ne sont pas autorisés à voyager seuls. Aucun titre de transport ne leur sera délivré par le Pack'Rentrée.

**Les enfants de 3 à 5 ans** nécessitent la présence d'un accompagnateur : renseignez-vous auprès de votre **mairie** ou de **l'établissement** scolaire fréquenté.

### À NOTER :

Aucun titre scolaire ne sera délivré dans les points de vente *Transisère*, sauf dans le cadre d'un combiné SNCF/*Transisère* (voir page 21).

## FAQ

### Pas de valideur dans le car ?

La carte peut être activée dans un point de vente *Transisère* (liste sur [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)) ou dans une Maison du Département durant la première semaine d'utilisation (adresses p.26)

### Vous souhaitez ajouter des zones sur la carte OÙRA! de votre enfant hors trajet scolaire ?

C'est possible à titre payant en agence commerciale *Transisère*.

### Pour connaître les lignes et les horaires du réseau Transisère :

[www.transisere.fr](http://www.transisere.fr) (retrouvez également la localisation des agences à la rubrique « Tarifs/ Points de vente ») ou Allô *Transisère* : 0820 08 38 38 (0,12€/minute).

### Carte perdue ou volée ?

Rendez-vous dans une agence commerciale *Transisère* pour obtenir un duplicata (facturé 8 €).

## TÉMOIGNAGE



Rose, en 6<sup>e</sup> au collège Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu  
« J'habite en alternance à Bourgoin-Jallieu et à Saint-Marcel Bel Accueil. Pour aller au collège, je voyage gratuitement sur le réseau *Transisère* sur deux lignes différentes avec ma carte OÙRA!. C'est pratique car mes parents travaillent tous les deux. Si je veux, je peux aussi utiliser mon abonnement le mercredi ou le week-end, pour aller au sport par exemple. »

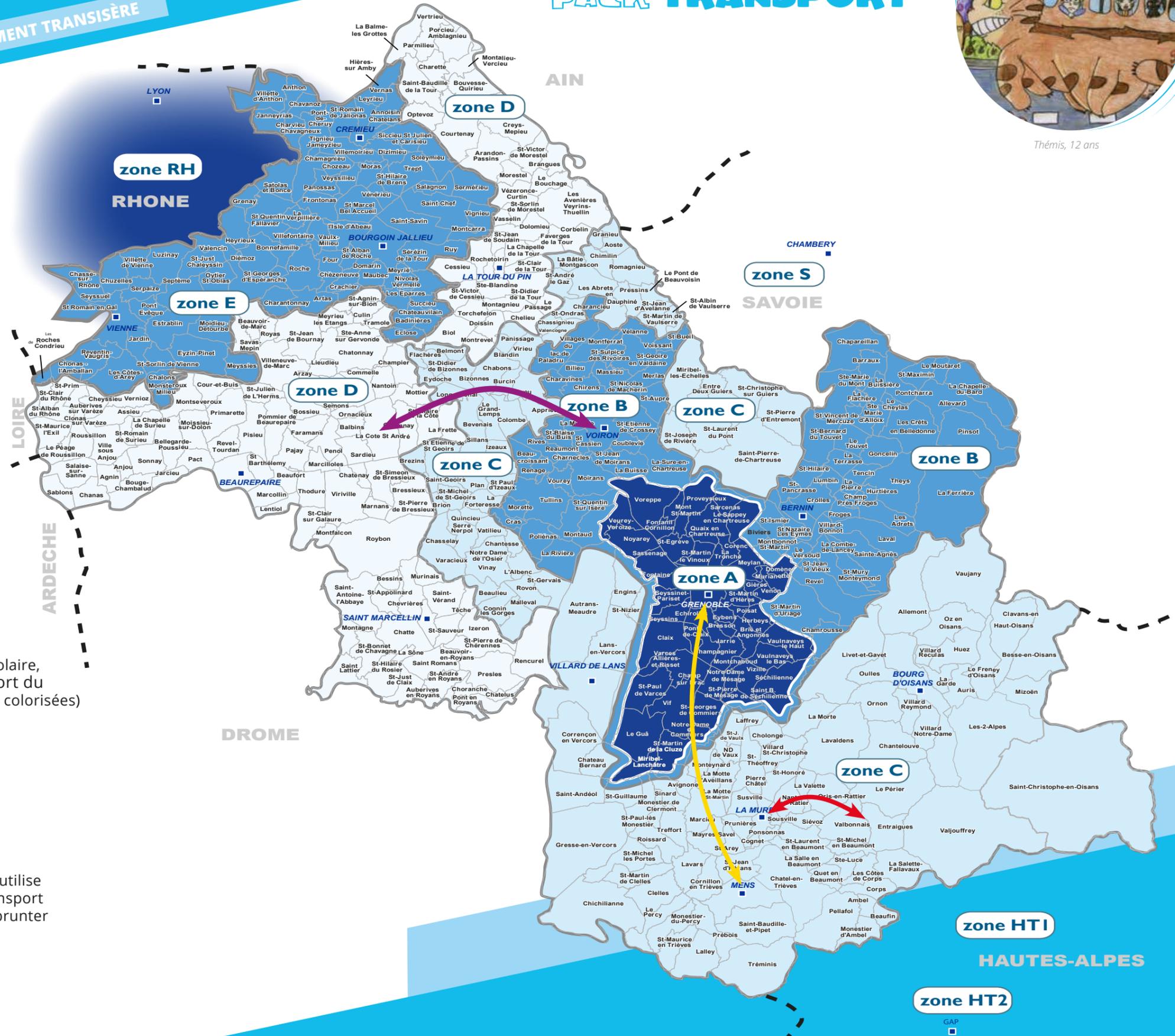
CARTE DES ZONES DE DÉPLACEMENT TRANSISÈRE



Thémis, 12 ans



Annaëlle, 15 ans



**EXEMPLES DE DÉPLACEMENTS**

Pour se rendre de son domicile à son établissement scolaire, votre enfant se déplace dans des zones de transport du réseau *Transisère* (voir sur la carte les zones A, B, C... colorisées)

• **Transisère seul :**

→ Pour aller de Valbonnais à La Mure il se déplace dans une seule zone : zone C.

→ Pour aller de Voiron à La Côte-Saint-André, il se déplace dans 3 zones : B, C et D.

• **Transisère + Réseau urbain isérois :**

→ Pour aller de Mens à Grenoble (lycée Argouges), il utilise le réseau *Transisère* et le réseau Tag. Son titre de transport *Transisère* (zone A, B, C) lui permet également d'emprunter le réseau Tag (compris dans la zone A).

zone HT1

HAUTES-ALPES

zone HT2

GAP



## SI VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER\*

\*Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes

Les collégiens et lycéens uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit\*\* sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement.

\*\*Sous réserve d'éligibilité

### VOS DÉMARCHES :

**ETAPE 1** ▶ Demandez le titre de transport SNCF de votre enfant, qui sera chargé sur sa carte OÙRA! : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

Si votre enfant ne dispose pas de carte OÙRA! nominative, vous devez également la demander.

Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront alors adressés.

**ETAPE 2** ▶ À réception de ces documents : retournez l'imprimé SNCF dûment complété sous 15 jours.

Le Département vous enverra ensuite une confirmation par courrier.

⚠ Aucune demande de titre scolaire n'est possible directement en gare SNCF.

**ETAPE 3** ▶ Rendez-vous dans la gare de retrait que vous aurez choisie (voir tableau ci-dessous), muni(e) de la carte OÙRA! de votre enfant et du courrier de confirmation, pour faire charger le titre de transport SNCF de votre enfant.

Si vous avez demandé une carte OÙRA! auprès du Pack'Rentrée, elle vous sera également remise à ce moment.

#### Liste des gares de retrait : gares où vous pourrez retirer le titre de transport délivré par le Pack'Rentrée.

Bourgoin-Jallieu	La Verpillière	Rives
Brignoud	L'Isle-d'Abeau	St-Clair-les-Roches
Gières	Le Péage-de-Roussillon	St-Marcellin
Goncelin	Moirans	Vienne
Grenoble	Monestier-de-Clermont	Vif
La Tour-du-Pin	Pont-de-Claix	Voiron
Le Pont-de-Beauvoisin	Pontcharra	



\*Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes

## SI VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER\* ET LE RÉSEAU TRANSISÈRE

Les collégiens et lycéens pouvant bénéficier d'un abonnement gratuit\*\* sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) peuvent également demander un titre Transisère pour les trajets complémentaires jusqu'à la gare.

\*\*Sous réserve d'éligibilité

### VOS DÉMARCHES

**ETAPE 1** ▶ Faites vos demandes de titres SNCF et Transisère en même temps : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

Si votre enfant ne dispose pas de carte OÙRA! nominative, vous devez également la demander.

#### ETAPE 2 ▶

▶ Pour l'obtention du titre SNCF : suivez les démarches décrites en page 20.

▶ Pour l'obtention du titre Transisère : un formulaire vous sera envoyé en même temps que l'imprimé SNCF.

→ Vous devrez également retourner ce document dûment complété sous 15 jours à l'adresse indiquée sur le courrier.

→ À réception du courrier de confirmation Pack'Rentrée : muni(e) de la carte OÙRA! de votre enfant, vous pourrez retirer gratuitement le titre Transisère, en agence commerciale.

#### À NOTER :

Le titre de transport Transisère est délivré en complément du titre SNCF et n'a pas vocation à couvrir la totalité du trajet domicile/établissement de votre enfant en doublon du train.

Il permet d'assurer le(s) trajet(s) suivant(s) :  
→ Domicile/gare de départ et/ou  
→ Gare d'arrivée/établissement.



## SI VOTRE ENFANT VOYAGE SUR LE RÉSEAU TER\* ET UN DES 5 RÉSEAUX URBAINS ISÉROIS :



**TAG\*\*, L'VA\*\*\*, RUBAN\*\*\*\*, TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS, TOUGO\*\*\*\*\***



\*Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes

Les **collégiens et lycéens** uniquement peuvent obtenir leur abonnement gratuit<sup>1</sup> sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (SNCF) pour circuler entre leur domicile et leur établissement, ainsi qu'une bourse pour la partie du trajet **complémentaire** effectuée sur le réseau urbain.

<sup>1</sup>Sous réserve d'éligibilité

### VOS DÉMARCHES :

**ETAPE 1** ► Faites une demande de titre SNCF ainsi qu'une demande de bourse pour le réseau urbain utilisé : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

Si votre enfant ne dispose pas de **carte OÙRA! nominative**, vous devez également la demander.

### ETAPE 2

► Pour l'obtention du titre SNCF : Une notice explicative, ainsi qu'un imprimé SNCF vous seront adressés.

Suivez les étapes 2 et 3 décrites en page 20 (« Si votre enfant voyage sur le réseau TER-SNCF »).

► Pour le réseau urbain utilisé en correspondance : avant la rentrée, achetez directement le titre de transport de votre enfant auprès du réseau concerné.

### À NOTER :

Conservez bien les justificatifs d'achat, ils vous seront demandés à l'automne (seuls : 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnements mensuels seront acceptés).

Une bourse vous sera versée courant **avril 2019** pour cette partie du trajet, sur présentation des justificatifs et sous réserve d'éligibilité (voir règlement des transports sous [www.isere.fr](http://www.isere.fr)).

⚠ **Date limite pour les demandes de bourses : 31 octobre.**

\*\*TAG : Transports de la métropole grenobloise,  
\*\*\*L'va : Transports de Vienne Condrieu Agglomération,  
\*\*\*\*RUBAN (CAPI) : transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, La Verpillière...,  
\*\*\*\*\*TouGo : Transports du Grésivaudan.

## VOTRE ENFANT UTILISE LE RÉSEAU TAG, L'VA, RUBAN, TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS OU TOUGO **SEUL OU EN COMPLÉMENT DU RÉSEAU TRANSISÈRE\* ?**

\* Sous réserve d'éligibilité au Pack'transport

### VOS DÉMARCHES :

► Faites une demande de titre *Transisère* (voir p.16-17).

Ce titre de transport permettra également à votre enfant de voyager sur les lignes du ou des réseau(x) urbain(s) dans les conditions ci-dessous :

Pour connaître les zones *Transisère* traversées, consultez la carte pages 18-19.

Si l'abonnement de mon enfant contient la zone <i>Transisère</i> :	il circule librement sur le réseau suivant :
<b>A</b>	→ TAG (métropole Grenobloise)
<b>B</b>	→ Transport du Pays Voironnais → TouGo (Grésivaudan)
<b>E</b>	→ Ruban** (CAPI) → L'va (Vienne Condrieu Agglomération)

\*\* RUBAN (CAPI) : Transports des agglomérations de Villefontaine, Bourgoin-Jallieu, Isle-d'Abeau, La Verpillière...

## VOTRE ENFANT UTILISE UN RÉSEAU DE TRANSPORT **HORS ISÈRE**



Les élèves peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit\* délivré par le Département de l'Isère ou d'une bourse, suivant le réseau emprunté.

\*Sous réserve d'éligibilité

### DÉPARTEMENTS de l'ARDÈCHE, de la DRÔME, de la SAVOIE ou du RHÔNE, VOS DÉMARCHES :

Demandez le titre de transport annuel de votre enfant : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

► Savoie : le titre papier vous sera envoyé par courrier et sera valable dès la rentrée scolaire.

► Ardèche, Drôme, Rhône : le titre sera délivré sur la **carte OÙRA!** de votre enfant. Une notice explicative vous sera adressée suite à votre demande.

### À NOTER :

Certains établissements hors-Isère sont desservis par des lignes *Transisère* ou des cars SNCF : renseignez-vous sur le réseau emprunté par votre enfant avant de faire votre demande.



## VOTRE ENFANT UTILISE UN RÉSEAU DE TRANSPORT HORS ISÈRE

### TCL\*, STAC\*\*, CITÉA\*\*\* ou Département de l'AIN, VOS DÉMARCHES :

Demandez une bourse : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

**ETAPE 1** ▶ Avant la rentrée scolaire : achetez le titre de transport de votre enfant directement auprès du réseau concerné. Conservez bien les justificatifs d'achats (Seuls : 1 justificatif d'abonnement annuel ou 3 justificatifs d'abonnement mensuel seront acceptés).

**ETAPE 2** ▶ Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

**ETAPE 3** ▶ La bourse vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) au cours du mois d'avril 2019.

⚠ Date limite pour les demandes de bourses : 31 octobre.

\*TCL (transports en commun lyonnais),  
\*\*STAC (transports urbains de l'agglomération chambérienne),  
\*\*\*Citéa (transports urbains Valence-Romans)

## SI VOTRE ENFANT N'A PAS DE RÉSEAU DE TRANSPORT À DISPOSITION\*

\*voir conditions dans le règlement des transports disponible sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) (rubrique Pack'Rentrée)

**Vous pouvez obtenir une bourse dont le montant dépend du trajet entre le domicile et l'établissement scolaire de votre enfant.**

### VOS DÉMARCHES

**ETAPE 1** ▶ Demandez votre bourse : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

**ETAPE 2** ▶ Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.

**ETAPE 3** ▶ La bourse vous sera versée (après contrôle des justificatifs et sous réserve d'éligibilité) au cours du mois d'avril 2019.

⚠ Date limite pour les demandes de bourses : 31 octobre.

Le Département se réserve le droit de refuser une bourse en cas d'existence d'une solution de transport dite « admissible ».

En cas de doute sur l'existence d'un réseau de transport, rendez-vous sur [www.itinistere.fr](http://www.itinistere.fr)

SI VOTRE SITUATION NE CORRESPOND À AUCUN DES CAS, CONTACTEZ ALLÔ PACK' RENTRÉE AU 04 76 00 36 36.

## SI VOTRE ENFANT EST INTERNE

Quel que soit le mode de déplacement utilisé pour se rendre à leur établissement scolaire (transports en commun, voiture...), les élèves internes peuvent bénéficier :

▶ d'un titre de transport Transisère gratuit\* : démarches pages 16-17

OU

▶ d'une bourse plafonnée\*\*

### VOS DÉMARCHES si vous sollicitez une bourse

**ETAPE 1** ▶ Demandez votre bourse : en ligne avant le 15 juillet ou par courrier avant le 5 juillet (en utilisant le formulaire p.27).

Les justificatifs nécessaires vous seront demandés à l'automne.  
Une bourse plafonnée\*\* vous sera versée (sous réserve d'éligibilité) au cours du mois d'avril 2019.

**ETAPE 2** ▶ Avant la rentrée scolaire 2018 : achetez le titre de transport dont votre enfant a éventuellement besoin pour ses trajets domicile/établissement directement auprès des réseaux de transport utilisés.

⚠ Date limite pour les demandes de bourses : 31 octobre.

\*\* Le montant de la bourse « interne » est calculé sur la base d'un transport réalisé sur le réseau Transisère (voir règlement des transports sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr) / rubrique Pack'Rentrée).

#### À NOTER :

- ▶ Si votre enfant utilise le réseau TER\* (SNCF) : préférez les titres de transport Illico jeunes.
- ▶ Une carte OÙRA! est nécessaire pour le chargement de ces titres. Si votre enfant n'en possède pas, vous devez en demander la création auprès du réseau utilisé.

\*Réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes

## RÉSULTATS DU JEU-CONCOURS « DESSINE LE PACK' RENTRÉE »

Le Département de l'Isère a lancé ce jeu-concours du 15 mai au 5 novembre 2017. Les participants étaient invités à dessiner un des services proposés par le Pack'Rentrée. Vous avez été près de 200 à participer ! Un grand merci à ces jeunes isérois de talent de 6 à 18 ans qui nous ont envoyé leurs dessins. Découvrez vite les grands gagnants

1<sup>er</sup> prix : Dayana, 15 ans - 2<sup>e</sup> prix : Laura, 17 ans - 3<sup>e</sup> prix : Inès, 13 ans - 4<sup>e</sup> prix : Annaëlle, 15 ans  
5<sup>e</sup> prix : Nélia, 14 ans - 6<sup>e</sup> prix : Marianne, 16 ans - 7<sup>e</sup> prix : Maëva, 14 ans - 8<sup>e</sup> prix : Adélie, 17 ans  
9<sup>e</sup> prix : Raphael, 14 ans - 10<sup>e</sup> prix : Thémis, 12 ans

Et un grand merci aussi au jury de collégiens : Léo, Julia, Maëline, Léopoldine, Constant, Jeanne, Shérine, Jeane qui se sont impliqués pour départager les dessins et désigner les 10 gagnants !



# VOUS POUVEZ FAIRE VOS DEMANDES :

AVANT LE 15 JUILLET

✓ **SOIT PAR INTERNET**  
**WWW.ISERE.FR**

**Plus facile et plus rapide.**

Je fais mes demandes directement sur Internet et je peux suivre leur traitement en temps réel.

AVANT LE 5 JUILLET

✓ **SOIT PAR COURRIER**

En remplissant le formulaire de demande détachable (recto/verso) et en le retournant au Département :

→ **Par la poste** à l'adresse Département de l'Isère Pack'Rentrée - CS 20626 38031 GRENOBLE CEDEX 1

→ **En le déposant dans votre Maison du Département** (liste et adresses ci-dessous).

## CONTACTS



Allô Pack'Rentrée

**04 76 00 36 36**

(numéro non surtaxé)

Horaires centrale d'appels Pack'Rentrée :

**de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi**

Par courriel



**polepackrentree@isere.fr**

APPELEZ AU BON MOMENT !

du 16 mai au 15 juin

faible affluence

du 18 au 29 juin

moyenne affluence

du 2 au 20 juillet

forte affluence

du 23 juil. au 3 août

moyenne affluence

du 6 au 17 août

faible affluence

du 20 août au 14 sept.

forte affluence

## Coordonnées de votre Maison du Département

**Agglomération grenobloise**  
Maison du Département  
32 rue de New York CS 60 097  
38 024 Grenoble Cedex 1  
Tél. 04 57 38 44 00

**Bièvre Valloire**  
Maison du Département  
Rue de la Guillotière  
38 270 Beaufort  
Tél. 04 37 02 24 80

**Grésivaudan**  
Maison du Département  
Parc technologique des fontaines  
Bâtiment ANTHERALP B  
71 chemin des sources  
38 190 Bernin  
Tél. 04 56 58 16 00

**Haut-Rhône dauphinois**  
Maison de Territoire  
45 impasse de l'ancienne gare  
BP 138  
38 460 Crémieu  
Tél. 04 74 18 65 60

**Isère Rhodanienne**  
Maison du Département  
3 quai Frédéric Mistral  
BP 222 - 38 217 Vienne Cedex  
Tél. 04 74 87 93 00

⚠ Déménagement du Service Aménagement prévu courant août  
12 rue Eugène Arnaud  
38200 Vienne

**Matheysine**  
Maison du Département  
2 rue du pont de la Maladière  
38350 La Mure  
Tél. 04 57 48 11 11

**Oisans**  
Maison du Département  
200 avenue de la gare  
38 520 Le Bourg-d'Oisans  
Tél. 04 76 80 03 48

**Porte des Alpes**  
Maison du Département  
18 avenue Frédéric Dard  
CS 90 051  
38 307 Bourgoin-Jallieu  
Tél. 04 26 73 05 00

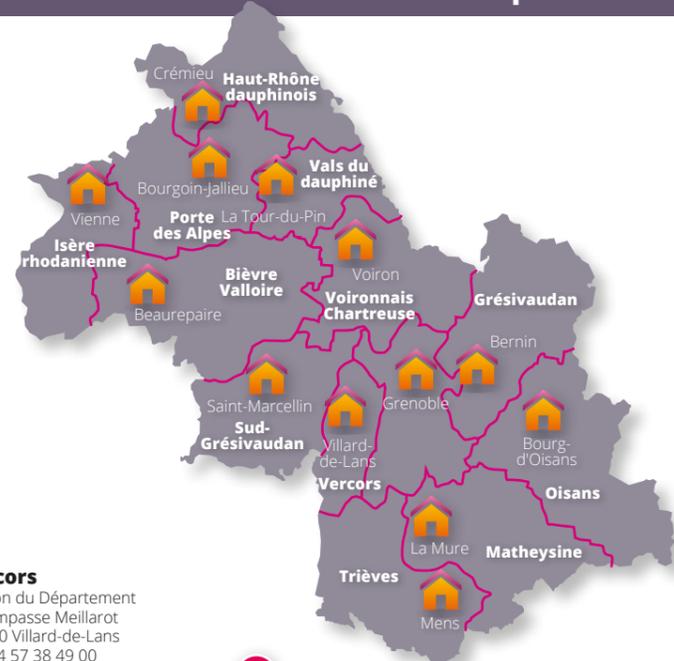
**Sud Grésivaudan**  
Maison du Département  
Avenue Jules David  
BP 59  
38 160 Saint-Marcellin  
Tél. 04 76 36 38 38

**Trièves**  
Maison du Département  
435 rue de Dr Senebier  
38 710 Mens  
Tél. 04 80 34 85 00

**Vals du Dauphiné**  
Maison du Département  
2 rue de l'Oiselet  
BP 66  
38 353 La Tour du Pin cedex  
Tél. 04 74 97 96 98

**Vercors**  
Maison du Département  
150 impasse Meillart  
38 250 Villard-de-Lans  
Tél. 04 57 38 49 00

**Voironnais Chartreuse**  
Maison du Département  
33 avenue François Mitterand  
38 500 Voiron  
Tél. 04 57 56 11 30



↪ Si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur

**www.isere.fr**

(liste complète des communes)

# À DÉTACHER ET À RENVOYER AVANT LE 5 JUILLET FORMULAIRE DE DEMANDE



**PACK'LOISIRS** **PACK'RESTAU** **PACK'TRANSPORT**

**Attention, toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.**

1. Je remplis lisiblement en lettres majuscules et au stylo noir le présent formulaire de demande (recto-verso)
2. Je détache ce formulaire, le signe et le glisse sous enveloppe
3. Je joins les pièces justificatives demandées
4. J'adresse avant le 5 juillet ma demande au Département de l'Isère - Pack'Rentrée - CS 20626 - 38031 Grenoble Cedex 1 ou je la dépose à la Maison du Département dont je dépends (adresses page ci-contre).

**Complétez impérativement l'ensemble des champs**

## 1 IDENTIFICATION

### DEMANDEUR (PARENT OU TUTEUR)

Les renseignements ci-dessous permettront à l'équipe Pack'Rentrée de communiquer avec vous.

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Téléphone mobile : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

⚠ Si je souhaite que le suivi de mes demandes soit fait par mail plutôt que par courrier : j'indique une adresse mail et je m'engage à la consulter régulièrement.

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Adresse de résidence : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

J'autorise le Département à utiliser ces données pour des enquêtes de satisfaction du Pack'Rentrée. Ces données ne seront pas diffusées à d'autres partenaires.

**POUR UN MEILLEUR SUIVI DE MA DEMANDE, JE FAIS TOUT EN LIGNE SUR**

**www.isere.fr**

## ÉLÈVE BÉNÉFICIAIRE

Féminin  Masculin

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Garde partagée

Établissement scolaire 2018/2019 : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Classe pour l'année 2018/2019 : \_\_\_\_\_

Commune de l'établissement : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Établissement hors-Isère

Régime :  interne  externe/demi-pensionnaire

## 2 MES DEMANDES

Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer

### PACK'LOISIRS

Voir critères d'éligibilité pages 5-7 ou sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

Je commande le Pack'loisirs

Je joins un **chèque de 8 €** libellé à l'ordre de « Régie Pack loisirs » (ne pas agraffer). J'indique au dos du chèque le(s) nom(s), prénom(s) et date(s) de naissance du (des) bénéficiaire(s). **Rappel : date limite de commande du Pack'loisirs : 31 octobre.**

### PACK'RESTAU

Voir critères d'éligibilité page 9 ou sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

Je demande une aide à la restauration scolaire.

Je renseigne ci-dessous les informations liées au **quotient familial de mon foyer** (à remplir impérativement)

**Mon quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 ou je ne connais pas mon quotient familial**

**Je suis allocataire de la CAF de l'Isère**

J'autorise le Département de l'Isère à recueillir auprès de la CAF des informations me concernant dont mon quotient familial, afin de vérifier mon éligibilité à l'aide à la restauration scolaire et de simplifier mes démarches.

↳ **Mon numéro d'allocataire de la CAF Isère** \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ ⚠ (mes revenus doivent être connus de la CAF au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

**Sinon je fournis un document officiel justifiant de mon quotient familial**

Une attestation nominative de quotient familial pour 2018 de la CAF Isère

(Sur le site de la CAF, dans la page accueil de mon compte, je peux « télécharger ma dernière attestation »)

ou une attestation de quotient familial pour 2018 de la caisse d'allocations dont je dépends (MSA, CAF autre département...)

ou mon avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 complet (toutes les pages) si je ne dépends d'aucun de ces organismes (en cas de déclaration non conjointe des parents, je fournis les 2 avis d'imposition)

**Mon quotient familial est supérieur à 1 000 :** Je ne peux pas bénéficier de l'aide à la restauration scolaire.

[ Suite des demandes au dos... ]

À découper et à adresser avant le 5 juillet à : Département de l'Isère - Pack'Rentrée - CS 20626 - 38031 GRENOBLE CEDEX 1 - ou à déposer à la Maison du Département dont je dépends (liste et adresses page ci-contre).

## 2 MES DEMANDES

Cochez les demandes que vous souhaitez effectuer

# PACK<sup>9</sup>TRANSPORT

Voir critères d'éligibilité pages 13 et suivantes ou sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

### J'effectue une demande de transport.

1 Je renseigne ci-dessous les informations selon le réseau de transport utilisé.

2 Je joins **impérativement** un justificatif de domicile de **moins de 3 mois au nom et à l'adresse du demandeur** indiqués au verso, quelle que soit ma demande :

une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone

ou  une quittance d'assurance pour le logement, ou  un titre de propriété ou quittance de loyer.

### ÉLÈVE EXTERNE/DEMI-PENSIONNAIRE

OU

### ÉLÈVE INTERNE

**JE COCHE CI-DESSOUS LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S) AU(X) RÉSEAU(X) DE TRANSPORT NÉCESSAIRE(S) AU TRAJET SCOLAIRE ET JE SUIS LES CONSIGNES :**

**Transisère** : réseau de transport du Département de l'Isère - remplir les cadres **A + B**

**SNCF (TER Auvergne-Rhône-Alpes)** remplir les cadres **B + C**

**Combiné SNCF + Transisère** remplir les cadres **A + B + C**

**Réseau de transport du Département de l'Ardèche** - remplir les cadres **A + B**

**Réseau de transport du Département de la Drôme** - remplir les cadres **A + B**

**Réseau de transport du Département de la Savoie** - remplir le cadre **A**

**Réseau de transport du Département du Rhône** - remplir le cadre **A + B**

**Réseau de transport du Département de l'Ain**

**Citéa (Valence-Romans)**

**TCL (Lyon)**

**STAC (Chambéry)**

J'achète directement le titre de transport auprès du réseau concerné - consulter le cadre **D**

**TAG (Métropole grenobloise)**

**Transports du Pays Voironnais**

**L'VA (Vienne Condrieu Agglomération)**

**Ruban (CAPI)**

**TouGo (Grésivaudan)**

Utilisé seul\* ou en complément du réseau **Transisère** (inclus dans l'abonnement **Transisère** de mon enfant) : remplir les cadres **A + B**

Utilisé en complément du réseau SNCF : remplir les cadres **B + C** et consulter le cadre **D**

\* **uniquement** si mon enfant est éligible au Packtransport (voir conditions page 13).

Je ne dispose d'aucune solution de transport - consulter le cadre **D** (en cas de doute, rendez-vous sur [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr))

### **A** DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT

Je demande l'abonnement **scolaire annuel** (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019) **auprès du Pack'Rentrée**. Aucun titre scolaire ne sera délivré directement dans les points de vente **Transisère**.

Je demande un abonnement scolaire annuel **Transisère** dans le cadre d'un combiné SNCF+**Transisère**.

### **B** CARTE OÛRA!

Le bénéficiaire dispose d'une carte OÛRA!. J'indique le numéro :

Le bénéficiaire ne dispose pas d'une **carte OÛRA!**. Je la demande\* et je joins **une photo d'identité couleur\*\***

(inscrire les : nom, prénom, date de naissance, du bénéficiaire au verso de la photo).

\*Si j'ai déjà demandé une carte OÛRA! au cours des années précédentes, j'indique son numéro ci-dessus. En cas de perte ou de vol, je me rends dans une agence commerciale **Transisère** pour faire établir un duplicata. Celui-ci me sera facturé 8 €.

\*\*Si mon enfant utilise le réseau TER (SNCF) : je ne joins pas de photo, je l'envoierai ultérieurement avec le formulaire SNCF



### **C** TER (SNCF) Je demande le titre de transport, merci d'indiquer :

Gare de départ ..... Gare d'arrivée .....

Gare de retrait du titre de transport (Voir liste des gares de retrait page 20) .....

Je recevrai prochainement le formulaire SNCF à retourner au Pack'Rentrée sous 15 jours.

### **D** BOURSE

Je recevrai à l'automne un récapitulatif de ma demande de bourse m'indiquant les pièces à fournir.

Je joins uniquement un justificatif de domicile pour le moment.

### Pensez-à joindre les pièces justificatives demandées !

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts

Date :

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'instruction de vos demandes de PackLoisirs, d'aide à la restauration, de transport scolaire et de carte OÛRA! et pour vous informer sur les perturbations en cas d'événements majeurs. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront communiquées : pour le PackLoisirs, à la société chargée de l'impression, pour l'aide à la restauration, aux collègues qui effectuent la réduction, pour le transport scolaire, à la SNCF ou à **Transisère** pour attribution et à la paierie départementale pour le versement des bourses, pour la carte OÛRA!, à la société chargée de leur fabrication. Un défaut de réponse sur un des champs ou l'une des pièces justificatives entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. Toute demande pour l'un des services vaut acceptation du règlement départemental correspondant. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au Département de l'Isère auprès du correspondant informatique et libertés ([cil@isere.fr](mailto:cil@isere.fr)) qui fera le relais auprès du service concerné. Département de l'Isère - 7 rue Fantin Latour - CS 41 096 - 38 022 Grenoble Cedex 1.